



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

DSAS
Coordination de politique familiale
Madame Anouk Friedmann Wanshe
BAP
1014 Lausanne

Pully, le 20 juin 2011

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 32

Consultation sur le projet de règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (RLPCFam)

Chère Madame,

Le projet cité en titre, au sujet duquel vous avez l'amabilité de solliciter notre avis, a été transmis à nos membres.

Parmi les réponses reçues plusieurs précisent qu'elles se rallient l'avis du Conseil de politique sociale qui vous a fait part de sa position en date du 7 juin. Par conséquent, nous ne reviendrons pas sur le détail de ce courrier.

D'autres communes nous ont fait part des considérations particulières suivantes :

- Article 15 relatif à la fortune
Comment se calcule et quel est le seuil de la fortune d'un indépendant (agriculteur ou autre) ?
Quelle valeur pour un domaine agricole ?
- Articles 33 et 34 concernant les modalités de remboursement
Le remboursement ne devrait pas être "en principe" mais obligatoirement versé directement à l'organisme prestataire.
- Article 37 : la prestation devrait être versée au début du mois pour le mois (idem AVS).

Vous remerciant de l'attention portée à ces remarques, nous vous adressons, chère Madame, nos salutations les meilleures.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président